

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Office d'habitation de l'Outaouais réagit au rapport de la mission d'observation

Gatineau, le 10 février 2021 – L'Office d'habitation de l'Outaouais (OH de l'Outaouais) tient à féliciter la Ligue des droits et libertés (LDL) pour la publication du rapport de la mission d'observation sur la situation du logement à Gatineau. La LDL a effectué un travail d'envergure en faisant une recherche profonde et en compilant différentes statistiques. L'OH de l'Outaouais reconnaît d'ailleurs que la situation à Gatineau est particulièrement difficile et que cela perdure depuis plusieurs années. La recherche d'un logement est un défi permanent pour les ménages de la région. Cette dernière vit des particularités rendant le taux de logements inoccupés très bas.

L'OH de l'Outaouais tient à préciser que les statistiques mentionnées dans le rapport indiquent le nombre de dossiers ouverts pour le non-paiement de loyer auprès du Tribunal administratif du logement (TAL), mais que ces données ne sont pas liées au nombre réel d'évictions.

De plus, l'OH de l'Outaouais a remarqué une réduction constante du nombre de demandes pour le non-paiement de loyer formulées dans les dernières années passant de 224 demandes en 2017, à 157 demandes en 2018, à 112 demandes en 2019 et à 65 demandes en 2020.

« La diminution de causes inscrites au TAL pour le non-paiement de loyer est le résultat d'un programme de suivis de perception que nous avons mis en place en 2018. Nos services de perception et services communautaires ont uni leurs efforts afin d'accompagner les ménages ayant des difficultés à mieux gérer leurs finances dans le but de freiner l'accumulation de dettes. Cette stratégie a permis de limiter le nombre de situations irrécupérables », a expliqué Alexandre Héroux-Thériault, directeur général par intérim.

« Il est important de comprendre que notre objectif est de réagir rapidement avant que les ménages accumulent de mauvaises créances et qu'ils ne soient plus capables de rembourser leurs dettes. Pour cette raison, on met en place des ententes de paiement, mais parfois il est nécessaire d'intervenir en ouvrant un dossier au TAL. Malgré les jugements d'éviction qui en ressortent parfois, on les met en application que dans des situations extrêmes », a-t-il précisé.

Dans le rapport publié ce matin, on souligne le nombre de recours introduits par l'OH de l'Outaouais pour le non-paiement de loyer et le nombre de décisions d'éviction prononcées par le TAL. Il n'y est toutefois pas mentionné que les évictions sont réalisées extrêmement rarement. Il s'agit d'une dizaine de ménages par année, ce qui représente 0,22 % sur 4 500 logements gérés par l'OH de l'Outaouais.

D'ailleurs, l'OH de l'Outaouais travaille en étroite collaboration avec la Fédération des locataires d'HLM du Québec afin de trouver un équilibre entre la responsabilisation des locataires sur leurs obligations en bénéficiant d'un HLM (permettant de payer un loyer correspondant à 25 % de leur revenu) et l'équité envers 1 000 ménages sur la liste d'un logement subventionné dépensant souvent plus de 70 % de leur revenu en attendant d'avoir accès à un loyer abordable.

– 30 –

Pour plus de renseignements :

Karina Osiecka

Conseillère en communication et porte-parole

Office d'habitation de l'Outaouais

Cell. : **819 598-1030**

Courriel : osiecka.k@ohoutaouais.ca